

CGT, CFDT, SNU-TEF FSU, UNSA et SUD de l'administration centrale des Ministères de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, et de la Santé et des solidarités (DARES et DREES)

SGEN-CFDT, SNPTES-UNSA, CGT-ATOSS du Ministère de l'Education Nationale, enseignement supérieur et recherche (DEP)

SUD et CGT de l'administration centrale du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (SESSI)

SUD, SYGMA FSU et SYAC-CGT du Ministère de l'Agriculture (SCEES)

CGT, CFDT, SUD, CGT-FO de l'Insee

SUD et SNU de l'ANPE

Les pressions politiques sur la statistique publique : **une dérive inacceptable**

Au cours des dernières semaines, la presse s'est fait l'écho des méthodes gouvernementales et de la polémique publique sur les chiffres du chômage et de l'emploi.

Dans nombre de services statistiques, le pouvoir politique tente de contrôler le travail des statisticiens. Pressions sur les personnels, nominations « politiques », blocages d'études ou de publications, réorganisation des services, tout une palette d'interventions s'organise.

Offensives sur les statistiques de l'emploi.....

Les chiffres de l'emploi sont un enjeu de validation des orientations gouvernementales : si les statistiques s'améliorent, ce serait la démonstration qu'il était bien légitime de passer en force pour créer le CNE l'été dernier. Et le gouvernement y trouverait également la justification de son offensive sur le Contrat Première Embauche.

Cette volonté de trouver la preuve par le chiffre qui arrange s'est donc traduite par des pressions des cabinets ministériels exercées sur la Dares et l'Insee. A la Dares, la réponse au cabinet prend le pas sur l'alimentation du débat public. Des études sur des sujets sensibles comme les licenciements ou le retour à l'emploi des chômeurs ont été retardées de façon pour le moins inhabituelle.

....et sur les autres services statistiques ministériels (SSM)

- Les restructurations de certains services reflètent souvent une orientation politique : celle qui se met en place actuellement à la DEP (service statistique du ministère de l'Education) va infléchir très certainement les travaux qui y sont réalisés. Dans cette réorganisation, il est ainsi prévu que les travaux de la DEP soient intégralement subordonnés aux demandes des autres directions du ministère. Cette réorganisation dénie donc à la DEP toute autonomie pour se saisir de la demande sociale et alimenter le débat public. Elle permet au ministre et à son cabinet de contrôler les sujets sur lesquels portera l'information statistique et les études sur le système éducatif.

- Les nominations d'anciens membres de cabinets, à des postes de direction de Services Statistiques Ministériels créent une consanguinité entre les cabinets et les directions chargées d'évaluer les politiques décidées par ces mêmes cabinets. Les prochaines nominations seront des signaux clairs.

- La discrétion orchestrée de la publication de certains rapports et études montre bien la volonté de ne pas afficher le chiffre qui fâche. La sortie plus que discrète du rapport de l'Observatoire national de la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale qui évoquait l'augmentation du taux de pauvreté monétaire en 2003 et l'envolée du nombre de Rmistes en 2004-2005 en est un exemple.

Les réécritures orientées de travaux et d'études se multiplient.

Face à ces attaques réaffirmons notre exigence du respect de la déontologie statistique !

Afin d'être plus performant, le système statistique français s'est doté de services statistiques dans les ministères. Cette proximité avec les décideurs peut accroître la tentation pour le pouvoir en place d'exercer des pressions sur les statisticiens, au mépris de leur déontologie professionnelle. Cependant des règles existent : le code de bonnes pratiques de la statistique européenne, le CNIS, la déontologie des statisticiens, qui sont autant de garanties de l'indépendance des statistiques.

La France a signé le Code de bonnes pratiques de la Statistique Européenne dont sont extraits les deux passages suivants :

- **Principe 1: Indépendance professionnelle** : *L'indépendance professionnelle des autorités statistiques à l'égard aussi bien des autres services et organismes politiques, réglementaires ou administratifs, que des opérateurs du secteur privé, assure la crédibilité des statistiques européennes.*
- **Principe 6: Impartialité et objectivité** : *Les autorités statistiques doivent produire et diffuser des statistiques européennes dans le respect de l'indépendance scientifique et de manière objective, professionnelle et transparente plaçant tous les utilisateurs sur un pied d'égalité.*

Faire respecter ces règles demande une vigilance de tous les moments. Aussi, face à ces pressions, les organisations syndicales des services statistiques des ministères de l'emploi, du travail, de l'éducation nationale, de l'agriculture, de l'ANPE et de l'Insee ont décidé de fédérer leur action et d'intervenir publiquement en commun.

Les périodes préélectorales sont des moments sensibles !

Les personnels des différentes institutions publiques produisant des statistiques, des études et des évaluations seront vigilants afin de maintenir l'indépendance de la statistique publique !

Paris, le 20 mars 2006